CHEMINS DE BRETAGNE - TRO BREIZH

DE VANNES À QUIMPER
PAS À PAS DE QUIMPERLÉ À BANNALEC

FORMAT A4

20 km

Cartographie
© OpenStreetMap © OpenTopoMap (CC-BY-SA)
Textes, photos et cartographie
© Yvon Autret

Décembre 2021

https://tro.bzh

Cet itinéraire relie Quimperlé à Bannalec en 20 km.

Balisage : jaune et rouge GRP Tour des Portes de Cornouaille. A l'exception du départ de Quimperlé, l'itinéraire proposé suit le GRP.

À voir en chemin : église Sainte-Croix, église Notre-Dame et ancien hôpital Frémeur de Quimperlé, manoir de Kernault, église du Trévoux.

L'auteur de ce guide ne pourra pas être tenu pour responsable en cas d'accident survenu sur ces itinéraires.

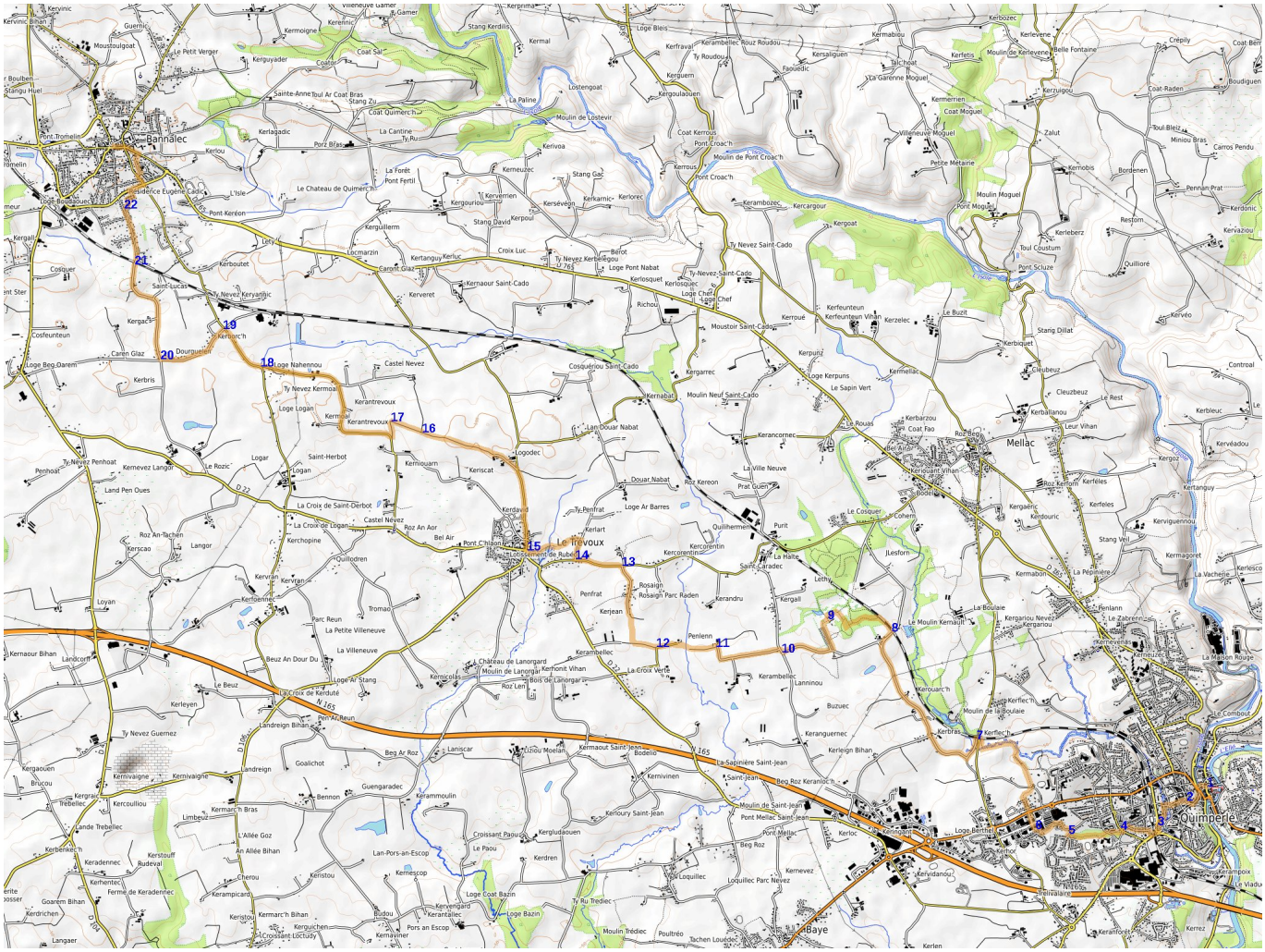
Bannalec
Quimperlé
Mellac
Le Trévoux
Baye
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22

De Quimperlé au Trévoux

1 [km 0.0] En sortant de l'**église Ste-Croix de Quimperlé**, aller vers les halles, rejoindre en face le n°6 au fond de la place Claude Hervo (place des halles) et prendre à gauche la rue de l'Isole (suivre balisage jaune). Passer le pont sur l'Isole. Au Rond-point Sadi Carnot, prendre en face sur la gauche, la rue Alexis Savary. Suivre la rue Savary qui monte jusqu'à l'église Notre-Dame (suivre balisage jaune).

2 [km 0.3] En sortant de l'**église Notre-Dame**, aller sur la place, passer près de la sculpture en métal et continuer dans le sens interdit entre la maison n°22 et la maison n°25. Passer devant l'**ancien Hôpital Frémeur** et tourner à gauche 50m après. Suivre la route qui longe un jardin public.

3 [km 0.8] Parking. Aller à droite dans les escaliers, 50m après la borne véhicules électriques. Passer sous le pont de la voie de chemin de fer, faire 50m et tourner à droite Venelle Pierre Jaffrézou (suivre balisage GRP). Ensuite tout droit Rue du Muguet et à gauche au bout de la rue.

4 [km 1.3] Croisement de route, panneau Stop, maison n°13 en face. Continuer en face, décalé de 20m sur la gauche, suivre la Rue Kerjouanneau 10m et tourner à droite dans le sentier. Suivre le sentier 150m jusqu'au croisement de route Rue des Chataigniers. Continuer en face, décalé de 20m sur la droite, sur le sentier. Ensuite rester sur la droite en suivant le sentier qui longe le grillage de l'enclos des chèvres. Suivre balisage GRP.

5 [km 1.9] Croisement de route, maison n°2 en face. Aller à droite 50m et tourner à gauche. Ensuite suivre la Rue Yves Lelias et tourner à gauche à la maison n°4. Suivre la route 50m et continuer 300m sur le sentier qui longe le Centre Commercial.

6 [km 2.5] Borne balisage jaune et rocher à droite. Aller à droite et traverser le Centre Commercial en allant tout droit, passer entre Leclerc Brico et Leclerc Arts Ménagers. Au croisement de la D783 continuer tout droit Rue du Petit Kervail. Suivre la route tout droit. Après la maison n°19, continuer tout droit sur le sentier qui va virer à droite et rentrer dans un bois. Au bout du bois, 30m avant le croisement de route, prendre à gauche vers le panneau fin d'agglomération Quimperlé, traverser la route et continuer en face sur le sentier qui longe un champ. Au bout du champ, suivre le sentier dans le bois. Passer la rivière sur la passerelle, puis sous le pont d'une grande route. Suivre balisage GRP.

7 [km 4.0] Ancien passage à niveau n°485. Aller à gauche. Suivre la route 200m et tourner à droite. Ensuite suivre la route tout droit 1,5km puis prendre à droite pour rejoindre un passage à niveau. Suivre balisage GRP.

8 [km 6.0] Tourner à gauche dans le sentier juste avant le passage à niveau. Suivre le sentier qui longe la voie ferrée 200m et tourner à gauche. Ensuite suivre balisage GRP jaune et rouge jusqu'au Manoir de Kernault.

9 [km 6.9] En sortant du Manoir de Kernault, aller vers le parking et la route d'accès au manoir. Au croisement de route, aller à droite, suivre Pont-Aven.

10 [km 7.9] Croisement de route. Aller à droite 50m et tourner à gauche vers Le Guidic. Ensuite tout droit, suivre Kercouant. Suivre balisage GRP.

11 [km 8.7] Au bout de la route, juste avant le village, aller à gauche dans le chemin. Ensuite suivre le chemin 400m puis la route 150m. Suivre balisage GRP.

12 [km 9.3] La route vire à gauche, chemin en face, panneau Penien. Aller en face sur le chemin. Suivre le chemin 200m et tourner à droite. Ensuite tout droit sur le chemin puis la route. Suivre balisage GRP.

13 [km 10.4] Croisement de route, panneau Stop, panneau vers l'arrière Rosaign. Aller à gauche.

14 [km 10.9] Route vers la droite Kerlart. Aller à droite 200m et tourner à gauche 100m avant le panneau agglomération Le Trévoux. Ensuite traverser le village, suivre le chemin jusqu'aux étangs et rejoindre l'église du Trévoux. Suivre balisage GRP.

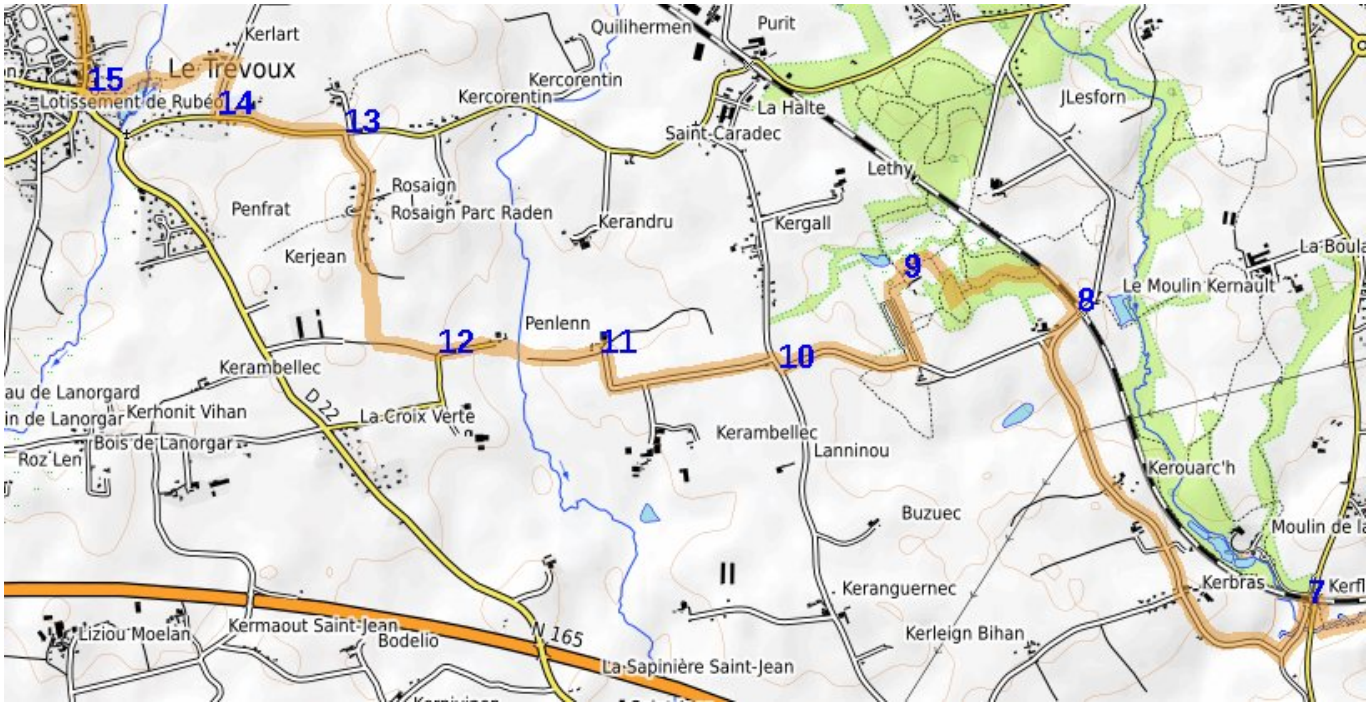

Du Trévoux à Bannalec

15 [km 11.8] En sortant de l'**église du Trévoux** par la porte ouest sous le clocher, aller en face 50m et tourner à droite. Suivre la D106 Mellac 900m et tourner à gauche vers Logodec. Passer le village et continuer sur le chemin. Suivre balisage GRP.

16 [km 13.7] Chemin vers la droite. Continuer tout droit (suivre balisage GRP).

17 [km 14.1] Chemin en face. Aller à gauche (suivre balisage GRP). [km 14.2] Croisement de route. Aller à droite. Ensuite suivre la route tout droit 1,5km.

18 [km 16.1] Croisement de route, panneau vers la gauche Le Trévoux. Aller à droite (suivre balisage GRP).

19 [km 16.7] Croisement de route. Aller à gauche vers Kerbor'h. Ensuite suivre la route principale. Suivre balisage GRP.

20 [km 17.5] Croisement de route, panneau Stop. Aller à droite. Ensuite tout droit. Suivre balisage GRP.

21 [km 18.7] Pont sur la voie ferrée. Continuer tout droit. Ensuite tout droit 600m.
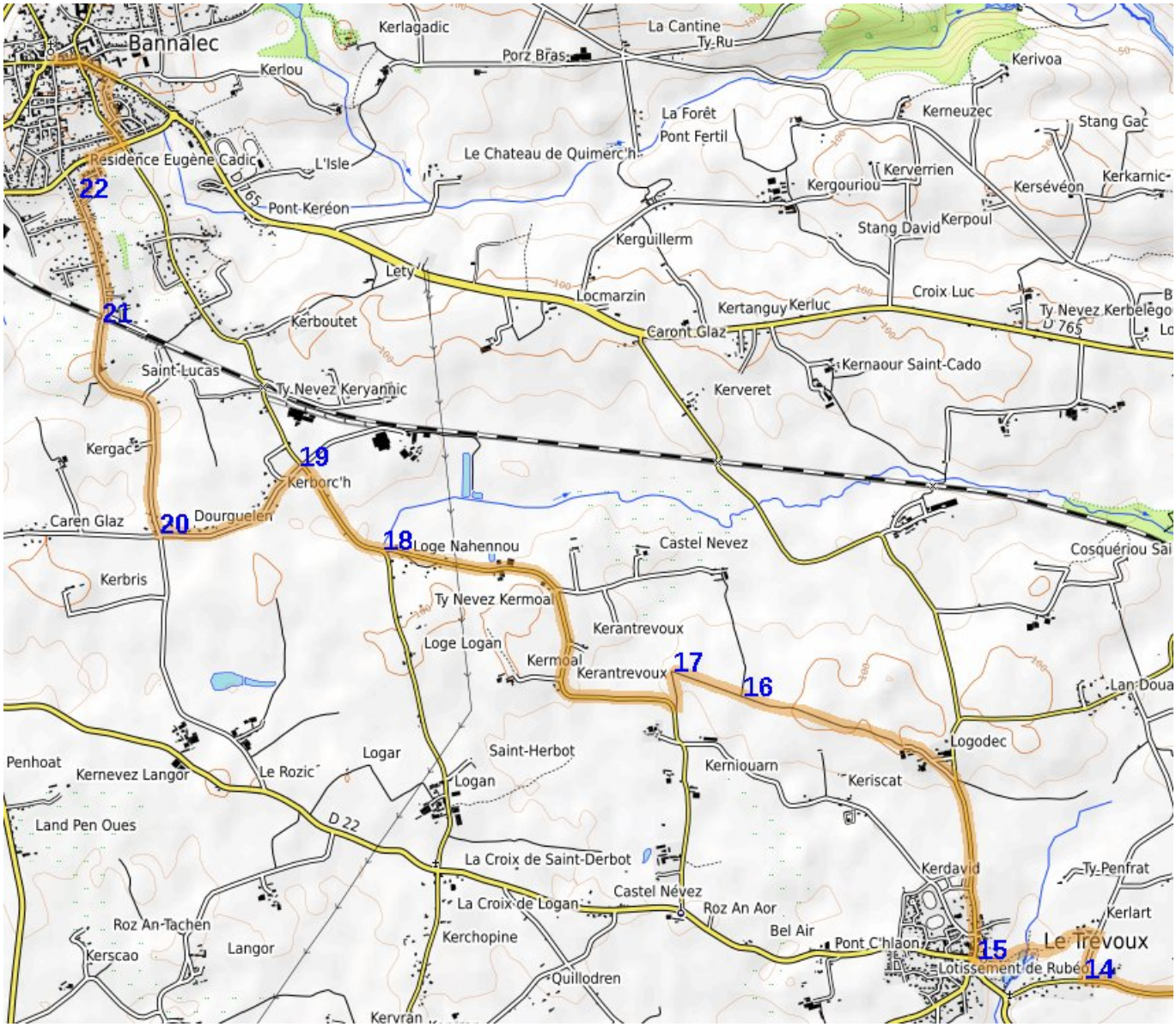
22 [km 19.3] Maison n°10 à gauche, Rue de la Duchesse Anne vers la droite. Aller à droite puis suivre balisage GRP. Note: possibilité de continuer tout droit jusqu'à l'église de Bannalec.